



Racisme, Haïti et exploitation minière

Par [Jean-Claude Icart](#)

Mondialisation.ca, 12 février 2018

[Le Devoir \(Opinion\)](#)

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)
Thème: [Économie](#), [Pauvreté et inégalités sociales](#), [Transnationales](#)
Analyses: [HAÏTI](#)

Selon la définition proposée par Albert Memmi, «... le racisme est la valorisation, généralisée et définitive, de différences réelles ou imaginaires, au profit de l'accusateur et au détriment de sa victime, afin de légitimer une agression ». L'agression peut prendre plusieurs formes ; au niveau d'un pays, elle renvoie généralement à une exploitation économique.

La République d'Haïti a été récemment la cible d'une [odieuse attaque raciste venant du président des États-Unis d'Amérique](#). Les réactions n'ont pas tardé et sont venues de partout. Elles se poursuivent encore au moment où ces lignes sont écrites, mais le moment est venu de se poser la question de la forme que prend ou que pourrait prendre l'agression qu'annoncent ou que révèlent ces insultes, proférées par quelqu'un reconnu comme un grand stratège de la diversion.

Haïti est un pays exsangue, quasiment sous tutelle, dévasté par des catastrophes naturelles, incapable de produire de quoi nourrir sa population et qui se retrouve régulièrement aux derniers rangs de tous les indicateurs économiques. On peut faire l'hypothèse que ce qui est annoncé, c'est l'exploitation de ses ressources minières, un secteur relativement intouché jusqu'ici. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le Salvador, l'autre pays nommé par le président des États-Unis lors de sa sortie scatologique, a interdit l'an dernier l'exploitation de mines métalliques sur son territoire.

Le président américain avait également cité les pays africains de façon générale. Plusieurs ouvrages dénoncent le pillage des ressources minières de l'Afrique, notamment au sud du Sahara. Le cas du Congo-Kinshasa pour qui les richesses minières semblent constituer une véritable calamité est particulièrement tragique. Cependant, d'aucuns estiment que certains pays devraient être reconnaissants de se faire exploiter et ne devraient surtout pas s'aviser de refuser ou même de négocier quoi que ce soit.

Projet de loi

En juillet 2017, quelques mois après l'arrivée au pouvoir de l'actuel président d'Haïti, un projet de loi sur l'exploitation des mines a été soumis au sénat de la république. Ce projet de loi devrait être étudié au cours de la session législative qui a débuté le 8 janvier 2018. L'opacité de l'information sur les ressources minières du pays et sur le texte de ce projet de loi est telle que le Congrès des États-Unis a adressé une lettre au président du Sénat haïtien le 20 novembre 2017 pour encourager un débat public sur cette question « compte tenu des risques importants de l'exploitation minière pour les droits humains et environnementaux ».

Depuis le milieu des années 70, différentes études ont fait état de l'intéressant potentiel du sous-sol haïtien : pétrole et gaz, or, iridium, etc. L'exploitation de ce potentiel soulève cependant d'importantes questions :

Haïti est un des pays au monde les plus vulnérables au changement climatique. Il est traversé par deux importantes failles sismiques et est situé en plein sur la route des ouragans de la Caraïbe. De plus, c'est un pays densément peuplé, montagneux et fortement érodé. Les risques environnementaux qui découleraient de l'exploitation minière sont extrêmement importants. Par exemple, les principales réserves d'or sont situées sur des bassins versants densément peuplés par des agriculteurs, le long de la faille septentrionale.

L'État haïtien est reconnu comme un État faible (et affaibli). Il a eu l'appui de la Banque mondiale pour la rédaction du projet de loi sur les mines, mais l'analyse d'une version préliminaire obtenue en 2014 a révélé de très grandes faiblesses dans ce document, qui se situerait en dessous des standards internationaux, notamment au niveau de la transparence, de l'évaluation et de la protection environnementales, de la gestion de l'eau, du niveau des redevances, de la remise en état des sites.

De l'avis général, la corruption et la non-transparence sont deux défis majeurs que doit relever l'État haïtien. On peut aussi se demander si cet État a les moyens de défendre valablement les intérêts de sa population actuellement ? Par ailleurs, la quasi-exclusion des institutions étatiques dans le dossier humanitaire de la reconstruction d'Haïti après le séisme de 2010 a donné le signal d'une véritable course au trésor entre de grandes compagnies, parfois avec la complicité de certains organismes dits de bienfaisance. Qu'en sera-t-il (ou qu'en est-il) dans un dossier purement économique, dominé seulement par la logique du profit ?

La grossièreté des déclarations du président américain cache sûrement un enjeu important. Cette hypothèse permet également de jeter un éclairage différent sur la politique haïtienne des dernières années, notamment sur la fabrication d'un consensus au sein de la classe politique et les efforts pour museler la presse. Une chose est certaine : le traitement de ce dossier définira le visage d'Haïti au moins pour ce XXI^e siècle.

Jean-Claude Icart

Comité Haïti Mines

La source originale de cet article est [Le Devoir \(Opinion\)](#)
Copyright © [Jean-Claude Icart](#), [Le Devoir \(Opinion\)](#), 2018

Articles Par : [Jean-Claude Icart](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien

vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca